



Le concept de Providence divine peut être défini de la manière suivante. Celle-ci régit les moindres détails du mouvement des différentes créatures. Elle constitue la vitalité de chacune, est à la base de son existence. Mais, bien plus, elle souligne que chaque mouvement a une implication profonde dans la finalité globale assignée à la création. C'est en additionnant et en unissant toutes les actions individuelles qu'est accomplie la Volonté profonde de D.ieu, à l'origine de toute la création.

Que l'homme médite donc. Si le mouvement d'une herbe est commandé par la Divine Providence et intervient dans la finalité de la création dans son ensemble, combien plus en est-il ainsi pour le genre humain en général et pour Israël, la nation qui est proche de Lui, en particulier.